

Parlementaires BRUXELLES –BRABANT WALLON.

PV n°7 Séance du 10.01.2022.

suite aux mesures sanitaires cette réunion se déroule en vidéo-conférence.

Présents : MM De Greef, Dujardin, Gillard, Lamy, Muylaert, Van Wallendael.

Excusé : MM Monsieur L.

Invité : MM Delchef (pdt. CdA-AWBB).

Le Président, M. Van Wallendael, au nom des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon, présente à tous les membres, aux clubs, aux Comités et Départements ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et souhaite à chacun une pleine réussite dans toutes ses activités.

Les membres du groupe remercient plus particulièrement les clubs et les affiliés qui leur ont présenté leurs vœux.

1. **Approbation du procès-verbal n°5 séance du 06.12.2021.**
 - Le procès-verbal est approuvé.
2. **Correspondance.**
 - La correspondance est parcourue.
3. **Suivi des points traités lors des dernières réunions.**
 - 3.1. Application du PC9 - Arbitre régional.

Un courrier a été transmis au Dpt. Arbitrage/AWBB, sans réponse à ce jour.
M. Delchef nous promet une réponse dans le courant de la semaine.
 - 3.2. Rencontres sans arbitre. Proposition.
 - 3.2.1. Pour rappel : afin d'augmenter les possibilités de désignations, ne convoquer qu'un seul arbitre (éventuellement accompagné d'un candidat arbitre provincial) dans les catégories provinciales Jeunes U14 & U16.
M. Delchef suggère d'effectuer une demande motivée au CdA-AWBB.
 - 3.2.2. M. Gillard nous informe avoir déplacé, aux calendriers, des rencontres de Jeunes, pour libérer ainsi des paires d'arbitres.
 - 3.3. Situation crise sanitaire. (calendriers)
 - 3.3.1. Au niveau régional, M. Delchef estime que la situation est sous contrôle.
Afin d'établir un état des lieux, une réunion avec les CP-AWBB se tiendra fin janvier.
Par contre, la situation sur le plan national devient problématique.
 - 3.3.2. Rencontres sans public.
Vu le manque de respect aux règles en application, un rappel des dispositions nous semble opportun.
4. **Tour de la province.**
 - 4.1. Frais de déplacement arbitres. Trop perçu. (PV CP/BBw n° 15 du 23.12.2021.)

Le groupe condamne avec fermeté ces agissements.
De manière générale, les arbitres ne sont pas sanctionnés pour leurs manquements, nous estimons qu'il serait opportun d'établir des dispositions (via modification statutaire) afin de protéger les clubs.
Nous souhaitons en débattre lors d'une réunion de travail (CFA/BBw-CP/BBw-parl. BBw) suggérée par le pdt. du CP/BBw.* (modifié PV n°7 du 07/02/2022).
 - 4.2. Désignation des arbitres. Informations hebdomadaires.

Nous constatons que la diffusion par le CP-BBw des désignations hebdomadaires des arbitres ne s'effectue plus sur le site mais au moyen d'un réseau social non reconnu pour les communications officielles. (PA9. Informatisation et communications).

5. **Rapport AG-AWBB du 19 novembre 2021.**
- Aucune réaction. Nous remercions le DT pour le document de présentation du Plan programme 2021-2024-2028 AWBB.
6. **Modifications statutaires.** (pour l'A.G. de mars 2022).
Listes des articles que nous souhaitons soumettre à révision.
- Concernant la Partie Compétition.
Chapitre II : Les arbitres. articles PC4→PC10 relatifs aux catégories et niveaux d'arbitrage.
 - Concernant la Partie judiciaire.
PJ 48. Comparution.
7. **Rapports de nos représentants siégeant dans les différents départements fédéraux et régionaux.**
- Commission législative.
Notre représentant (M. Y. Van Wallendael) nous fait rapport de la réunion du 7 janvier 2022 consacrée au dossier de réforme PM12. Indemnités de formation.
Nous émettons nos avis concernant :
 - l'indemnité annuelle plafonnée sur trois ans.
 - le choix des indices.M. Muylaert estime que ce système reviendra plus cher pour les clubs des divisions les plus basses (provinciaux).
8. **Divers.**
- Nouveau calendrier scolaire.
MM Van Wallendael souhaite une solution rapide concernant l'adaptation des calendriers pour la saison 2022-2023.

Prochaine réunion : - Lundi 07.02.2022.

Y. Van Wallendael / Y. Lamy.